



Liste des emplacements réservés :

N°	Commune	Désignation de l'emplacement réservé	Surface (en m²)	Statut
1	Chambon	Création d'usage	111	Commune
2	Chambon	Création d'usage	111	Commune
3	Chambon	Création d'usage	111	Commune
4	Chambon	Création d'usage	111	Commune
5	Chambon	Création d'usage	111	Commune
6	Chambon	Création d'usage	111	Commune
7	Chambon	Création d'usage	111	Commune
8	Chambon	Création d'usage	111	Commune
9	Chambon	Création d'usage	111	Commune
10	Chambon	Création d'usage	111	Commune
11	Chambon	Création d'usage	111	Commune
12	Chambon	Création d'usage	111	Commune
13	Chambon	Création d'usage	111	Commune
14	Chambon	Création d'usage	111	Commune
15	Chambon	Création d'usage	111	Commune
16	Chambon	Création d'usage	111	Commune
17	Chambon	Création d'usage	111	Commune
18	Chambon	Création d'usage	111	Commune
19	Chambon	Création d'usage	111	Commune
20	Chambon	Création d'usage	111	Commune
21	Chambon	Création d'usage	111	Commune
22	Chambon	Création d'usage	111	Commune
23	Chambon	Création d'usage	111	Commune
24	Chambon	Création d'usage	111	Commune
25	Chambon	Création d'usage	111	Commune
26	Chambon	Création d'usage	111	Commune
27	Chambon	Création d'usage	111	Commune
28	Chambon	Création d'usage	111	Commune
29	Chambon	Création d'usage	111	Commune
30	Chambon	Création d'usage	111	Commune
31	Chambon	Création d'usage	111	Commune
32	Chambon	Création d'usage	111	Commune
33	Chambon	Création d'usage	111	Commune
34	Chambon	Création d'usage	111	Commune
35	Chambon	Création d'usage	111	Commune
36	Chambon	Création d'usage	111	Commune
37	Chambon	Création d'usage	111	Commune
38	Chambon	Création d'usage	111	Commune
39	Chambon	Création d'usage	111	Commune
40	Chambon	Création d'usage	111	Commune
41	Chambon	Création d'usage	111	Commune
42	Chambon	Création d'usage	111	Commune
43	Chambon	Création d'usage	111	Commune
44	Chambon	Création d'usage	111	Commune
45	Chambon	Création d'usage	111	Commune
46	Chambon	Création d'usage	111	Commune
47	Chambon	Création d'usage	111	Commune
48	Chambon	Création d'usage	111	Commune
49	Chambon	Création d'usage	111	Commune
50	Chambon	Création d'usage	111	Commune

Éléments de description des différentes zones

1AU : Zone d'habitat, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUA : vocation principale d'habitat, 1AUha : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère agricole et d'habitat à caractère industriel.

1AUha : Zone d'habitat à caractère agricole, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUha : vocation principale d'habitat, 1AUha : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUha : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUhb : Zone d'habitat à caractère agricole et d'habitat à caractère industriel, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUhb : vocation principale d'habitat, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUha : Zone d'habitat à caractère agricole, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUha : vocation principale d'habitat, 1AUha : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUha : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUhb : Zone d'habitat à caractère agricole et d'habitat à caractère industriel, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUhb : vocation principale d'habitat, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUha : Zone d'habitat à caractère agricole, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUha : vocation principale d'habitat, 1AUha : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUha : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUhb : Zone d'habitat à caractère agricole et d'habitat à caractère industriel, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUhb : vocation principale d'habitat, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUha : Zone d'habitat à caractère agricole, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUha : vocation principale d'habitat, 1AUha : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUha : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUhb : Zone d'habitat à caractère agricole et d'habitat à caractère industriel, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUhb : vocation principale d'habitat, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUha : Zone d'habitat à caractère agricole, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUha : vocation principale d'habitat, 1AUha : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUha : vocation d'habitat à caractère industriel.

1AUhb : Zone d'habitat à caractère agricole et d'habitat à caractère industriel, entre a et c (voir aussi le décret n° 2010-1214 du 14 octobre 2010). 1AUhb : vocation principale d'habitat, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère agricole, 1AUhb : vocation d'habitat à caractère industriel.

- Légende (pour la description et/ou les effets des éléments ci-dessous, se reporter au titre 1 du règlement "dispositions générales" / pièce n°3a du PLU) :**
- Zone
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Zone Non aedificandi
 - Emplacements réservés
 - Espaces Boisés Classés
- Les éléments protégés au titre de l'article L 123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme :**
- Boisement à protéger
 - Hales à protéger
 - Arbre remarquable à protéger
 - Bâtiment remarquable à protéger
 - Petit patrimoine à protéger
 - Cours d'eau
 - Bâtiment agricole qui, en raison de son intérêt architectural ou patrimonial, peut être l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole.
 - Sites archéologiques
 - Zones humides
 - Bande tampon de 10m de part et d'autre des cours d'eau : les constructions et installations nouvelles y sont interdites.
 - Bande tampon de 35m de part et d'autre des cours d'eau au sein des zones A : les nouveaux bâtiments d'élevage et de stockage des effluents, et les nouvelles annexes des bâtiments d'élevage, y sont interdites.
 - Secteurs situés au sein des marges de recul le long de la route classée à grande circulation.
 - Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'orientation d'aménagement et de programmation sont prévues.
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Département des Deux-Sèvres (79)
Vouhé
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUD-GÂTINE
 3b. Documents graphiques

Echelle = 1/5000
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 07/05/2019

Prévision	Année	Approbation
Élaboration PLU	19/01/2012	24/02/2014
Modification simplifiée n°1		07/03/2016
Modification n°1		01/12/2016
Modification simplifiée n°2		03/07/2018
Revision allégée n°1	03/07/2018	07/05/2019
Revision allégée n°2	03/07/2018	07/05/2019
Revision allégée n°3	03/07/2018	07/05/2019
Revision allégée n°4	03/07/2018	07/05/2019